



TABLE DES MATIÈRES

1. Le mot du président / La CSCPI
2. Le CAJ
3. Les Outils juridiques de la CPI / TRIAL en quelques chiffres
4. Les Rencontres de TRIAL / La mise en oeuvre du Statut de Rome
5. Le projet jeux vidéos / Le Journal de TRIAL
6. Les projets 2009
7. Le point sur les finances
8. La lutte contre les PEP / Trial Watch

Le mot du Président

Lorsque mon successeur écrira son rapport d'activités pour l'année 2012 ou 2013, il se réjouira peut-être de la condamnation de Omar al-Bashir par la Cour Pénale Internationale et de la manière dont la justice internationale aura contribué à mettre à l'écart de tels potentats. Il – ou elle – se souviendra que c'est en 2008 que cette affaire a débuté.

Que c'est également en 2008 que l'Assemblée fédérale a commencé à travailler à la mise en œuvre du statut de la CPI en droit suisse, permettant à notre pays d'initier plusieurs procédures contre des tortionnaires ou des criminels de guerre présents en Suisse. Son rapport d'activités rappellera le rôle important joué par TRIAL pour que la législation adoptée soit efficace et conforme au droit international.

Il soulignera peut-être aussi que c'est en 2008 que le Centre d'action juridique de TRIAL a véritablement pris son envol, que le projet ICC Legal Tools a débuté, que TRIAL a commencé à s'intéresser sérieusement à l'argent des dictateurs placés en Suisse dans le but de le restituer aux victimes de ces régimes répressifs. Il sera peut-être

également souligné que c'est en 2008 que TRIAL est passé d'une petite association pleine d'énergie et d'idées à une structure professionnelle efficace et reconnue, dont le travail peut se résumer ainsi : mettre le droit au service des victimes des crimes les plus graves.

Puisse 2009 permettre à TRIAL de poursuivre et renforcer son action, dans un monde où l'exigence de justice élémentaire se fait toujours plus criante.

Je tiens ici à remercier toutes celles et tous ceux qui, depuis plus de six ans, ont fait et font ce que TRIAL est aujourd'hui : le personnel de l'association, les nombreux stagiaires et chercheurs, les membres du comité, les bénévoles et, bien évidemment, chacun des membres. Un grand merci à vous tous pour votre soutien continu.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport annuel 2008.


Philip Grant
Président

Coalition suisse pour la Cour pénale internationale

Depuis la création de la Coalition Suisse pour la Cour Pénale Internationale (CSCPI), qui regroupe 11 organisations non gouvernementales suisses, TRIAL en assure le secrétariat et la coordination.

Le 17 juillet 2008, dans le cadre de la journée de la justice internationale, la CSCPI a adopté son agenda pour le droit international pénal pour les

années 2008-2009. Cet agenda a été présenté publiquement au moment où la CPI célébrait les 10 ans de l'adoption de son statut.

Le 30 août 2008, lors de la journée internationale contre les disparitions forcées, la CSCPI a participé à une action de la coalition internationale contre les disparitions forcées (dont TRIAL est membre),

exigeant une ratification rapide et la mise en œuvre efficace de la nouvelle convention des



Nations Unies contre les disparitions forcées.

Peu après, en septembre 2008, la CSCPI s'est adressée à la Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères pour demander que la Suisse s'oppose à ce que le Conseil de sécurité des Nations Unies puisse suspendre les poursuites engagées par la CPI au Darfour, en application de l'article 16 du Statut de Rome.

La CSCPI travaille par ailleurs depuis la fin de l'année 2008 à l'introduction de l'incrimination de la torture dans le droit pénal suisse.

Depuis fin 2008, TRIAL peut compter sur le travail de Richard Greiner pour mettre en œuvre l'agenda de la CSCPI, et donc multiplier ses activités en 2009.

* * *

Le Centre d'action juridique

Durant l'année 2008, le Centre d'Action Juridique (CAJ) a véritablement pris son envol.



Le CAJ offre aux victimes de crimes internationaux une aide juridique gratuite aux fins de saisir les instances internationales en matière de droits de l'homme, comme la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le Comité des

Droits de l'Homme ou le Comité contre la Torture des Nations Unies.

Malgré une équipe restreinte, le CAJ a pu introduire en 2008 pas moins de 18 dossiers individuels. Ouvert en automne 2007, le CAJ avait déjà déposé deux affaires en 2007.

Vu la durée des procédures, aucune de ces affaires n'a été tranchée durant l'année écoulée.

Bosnie-Herzégovine

Depuis février 2008, le CAJ peut compter à Sarajevo sur une consultante spécialisée dans les droits de l'homme, Leila Hadzimesic, pour assurer une partie de son travail en Bosnie-Herzégovine, notamment les liens avec les organisations locales de victimes.



Le Directeur du CAJ, Philip Grant, s'est rendu en 2008 à cinq reprises dans les Balkans, dont plusieurs voyages en Republika Srpska et en Serbie. Ce travail a abouti au dépôt de six requêtes devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme au mois de septembre 2008, pour le compte de familles de disparus suite à un massacre particulièrement sauvage, durant lequel plus de 200 personnes avaient été assassinées en 1992. Les familles recherchent toujours les corps des disparus et exigent la poursuite des auteurs de ce massacre.

Algérie

Le CAJ a déposé devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies sept affaires, concernant huit personnes disparues durant la guerre civile des années 1990. Un huitième dossier a été pour sa part présenté au Comité contre la Torture des Nations Unies pour le compte de la famille d'une personne arrêtée en 1998, et décédée des suites des tortures subies.

L'Algérie semble faire la sourde oreille et n'avait, à fin 2008, livré ses observations sur aucune des affaires en question.

Libye

En 2008, le CAJ, en partenariat avec l'ONG Alkarama, a déposé devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies quatre dossiers contre la Libye relatifs à des affaires relativement récentes de disparitions forcées et de tortures.

Au mois de décembre 2008, le CAJ a eu la grande joie de recevoir la visite du Docteur Idriss Aboufaied, l'une des personnes pour lesquelles une plainte avait été déposée en avril 2008 et qui venait d'être libéré.

Ancien réfugié en Suisse, Monsieur Aboufaied a été autorisé à y retourner pour des motifs de santé.

Son frère demeure pour sa part disparu, tout comme deux autres victimes dont le CAJ traite le dossier. La dernière affaire concerne aussi une personne disparue, mais dont la famille a ensuite appris la mort en détention.

Autres activités

Durant l'année écoulée, le CAJ a été en contact avec des individus, des avocats et des organisations dans plusieurs pays pour envisager d'apporter son expertise juridique, notamment en Roumanie, en Uruguay, au Népal et au Sri Lanka.

Le Directeur du CAJ a enfin participé, en novembre 2008, à une invitation de la

LE CAJ À LA TÉLÉVISION

Le 18 mars 2008, le Téléjournal de la télévision suisse romande diffusait un reportage sur le CAJ.

Voir le reportage [ici](#) (nécessite Realplayer).



Commission internationale pour les personnes disparues, à un séminaire régional à Belgrade, afin de présenter le travail du CAJ aux associations concernées. Le but



consistait à montrer comment le recours à des instances internationales peut aider certaines familles de victimes à obtenir que justice leur soit rendue.

Afin de faire connaître ses activités, on soulignera encore que le CAJ présente sur internet ses actions en espagnol, russe, arabe, allemand et en bosniaque.

Ne disposant que d'une petite structure, le CAJ a fourni un effort particulier pour traiter toutes ces affaires et mener toutes ses activités, en si peu de temps. On peut en effet

souligner que le travail du CAJ ne se résume pas à rédiger des requêtes. Un temps considérable est investi pour entrer en contact avec les proches des victimes, cas échéant les rencontrer sur le terrain et conduire des entretiens, pour rassembler la documentation, pour accéder à la traduction, comprendre les problèmes juridiques qui se posent, effectuer les recherches qui s'imposent et assurer le suivi des dossiers les instances internationales.

* * *

Droit

Les Outils juridiques de la CPI

En 2008, TRIAL a pu mettre en œuvre un nouveau projet d'envergure : la participation au «projet d'outils juridiques de la CPI», un projet initié par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI).

Il s'agit de la création de la plus vaste et plus grande base de données électroniques dans le domaine du droit pénal international, qui comprendra une extraordinaire documentation

juridique en provenant du monde entier. TRIAL participe à ce projet avec d'autres organisations partenaires (en majorité des instituts académiques) de toute l'Europe. Le travail consiste à récolter, analyser et classer des documents de 45 pays relatifs à la législation et la pratique nationale en lien avec les crimes relevant de la compétence de la CPI (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide).

La participation de TRIAL dans ce projet innovateur a été rendue possible grâce au soutien financier du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE). Le DFAE a pu être convaincu à la fin 2008 que le projet était bien lancé et que son financement pour 2009 pouvait être renouvelé.

Afin de diriger et de coordonner le projet, TRIAL a engagé en 2008 Madame Karen Oliveira da Costa, laquelle a pu, avec l'aide d'une équipe de chercheurs et de chercheuses qualifiés, entrer dans la base de données centrales du projet plus de 2500 documents (législations nationales et jurisprudences ainsi que commentaires juridiques)

TRIAL EN QUELQUES CHIFFRES

TRIAL WATCH

Plus d'un million : c'est le nombre de visites sur la base de données Trial Watch. Celle-ci comprend désormais plus de 600 affaires (cf. p. 8).

LES MEMBRES

Au 31 décembre 2008, l'association comptait 179 membres cotisants, en augmentation de 8 membres par rapport à l'année précédente.

LES STAGIAIRES

Durant l'année 2008, 10 personnes hautement qualifiées et motivées ont effectué un stage au secrétariat de l'association, pour des périodes de trois à six mois.

ET ENCORE

- 18 : c'est le nombre de dossiers que le CAJ a déposés (cf. page 2).
- 3 : c'est le nombre de plaintes pénales sur lesquelles TRIAL a travaillé en Suisse. Une a été déposée et classée, une est en cours, et la dernière n'a finalement pas été introduite.
- 28 m² : c'est la surface du nouveau bureau dans lequel TRIAL a emménagé au début 2008. L'extension des activités de l'association implique le déménagement dans un local plus grand en 2009.
- 16 : c'est le nombre de communiqués diffusés auprès de la presse et des membres de l'association.
- 10'000 : c'est le montant du don individuel le plus élevé reçu en 2008

relatifs à l'Argentine, le Canada, le Chili, la Colombie, les Etats-Unis, le Luxembourg et la Russie.

Dans le cadre du projet d'outils juridiques, un programme particulièrement intéressant, intitulé «Case Matrix» a également été développé. Cet outil juridique devrait permettre de faciliter les enquêtes en cas de violation grave des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les autorités nationales, que ce soit les procureurs, les équipes de défense ou les juges.

Deux membres du comité de TRIAL, Magali Maystre et Elisabeth Baumgartner, sont membres du *Case Matrix Advisory Group*, une petite équipe qui s'active autour du coordinateur du projet d'outils juridiques, Morton Bergsmo, afin d'aider les utilisateurs de la Case Matrix à correctement recourir à cet outil.

Dans le cadre de ce projet, Magali et Elisabeth se sont rendues à Londres et à Beyrouth en novembre 2008 pour y installer la Matrix et pour conseiller des utilisateurs, autant chez Amnesty International qu'auprès de l'International Bar Association ou de l'UNHCR (United Nations International Independent Investigation Commission, chargée de l'enquête sur la mort de Rafik Hariri) tout comme auprès du Bureau régional des Nations Unies pour le développement, lequel souhaiterait dans le cadre de son projet sur l'état de droit dans les pays arabes, mettre en place une traduction arabe de la Case Matrix.

(Plus d'informations sous: <http://www2.icc-cpi.int/Menus/ICC/Legal+Texts+and+Tools/Legal+Tools/>).

* * *

Conférences

Les Rencontres de TRIAL

C'est en 2008 qu'ont été initiées les «rencontres de TRIAL», une série d'occasions données aux membres de TRIAL de rencontrer, dans un cadre peu formel, des acteurs de la justice

internationale.

Dans le cadre de la première de ces rencontres, Reed Brody, de Human Rights Watch, la cheville ouvrière de ces huit dernières années d'activités visant à traduire en justice l'ancien dictateur du Tchad Hissène Habré, est venu parler de son travail et des perspectives de faire juger, au Sénégal ou ailleurs, l'ancien bourreau tchadien.

La deuxième des Rencontres de TRIAL a permis d'inviter Pierre Hazan, grand connaisseur des problématiques de justice internationale et de justice transitionnelle, qui a abordé avec brio le rôle des commissions vérité.

C'est Céline Glütz, ancienne stagiaire auprès de TRIAL, qui désormais assure l'organisation de ces rencontres, lesquelles se déroulent pour l'heure uniquement à Genève.

Si la formule s'avère intéressante et viable, elle pourrait être reproduite en d'autres endroits.

* * *

Politique fédérale

La mise en oeuvre du Statut de Rome dans le droit pénal suisse

Au moment de la ratification du Statut de la Cour pénale internationale, le Conseil Fédéral avait annoncé qu'il proposerait au Parlement d'introduire dans le code pénal suisse les crimes contenus dans le Statut de la CPI, afin cas échéant de pouvoir mettre en œuvre

le principe de complémentarité. Selon ce principe, la CPI n'agit dans une affaire particulière que si les autorités nationales ne peuvent ou ne veulent elles-mêmes poursuivre les crimes commis.

En 2003, le Parlement fédéral avait restreint le champ de la compétence universelle en Suisse pour les crimes de guerre, exigeant que tout auteur de violation du droit international humanitaire ne puisse être poursuivi dans notre pays que s'il y disposait d'un "lien étroit", condition au demeurant contraire au texte des Conventions de Genève.

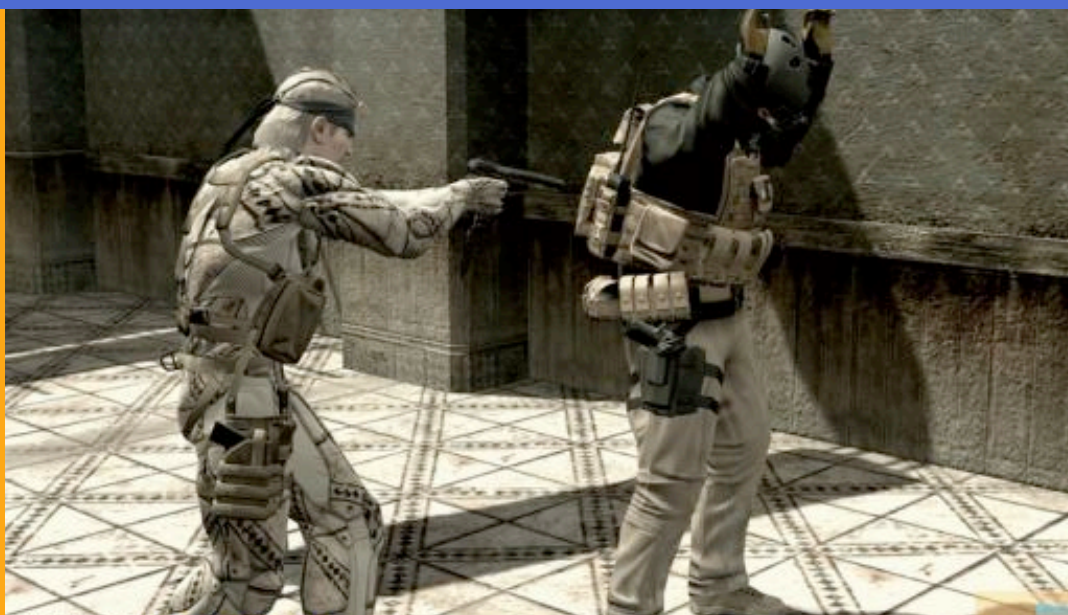
Se basant sur cette modification de 2003, le Conseil fédéral proposait dans son avant-projet de reprendre la condition du lien étroit non seulement pour les crimes de guerre mais également pour les crimes contre l'humanité et le génocide.

Suite à une forte campagne de TRIAL dans le cadre de la procédure de consultation (TRIAL avait notamment récolté la signature d'une soixantaine de professeurs de droit s'opposant à l'inclusion du "lien étroit" dans le code pénal), le Conseil fédéral a revu sa copie et transmis au Parlement un texte beaucoup plus acceptable.

A l'automne 2008, le Conseil national a commencé l'examen de ce texte, qui devrait être voté, sans grande modification du rapport du projet du Conseil fédéral, dans le courant 2009.

TRIAL suit ce dossier de près.





Projet original

Violations virtuelles des Conventions de Genève. Le droit international humanitaire dans les jeux vidéos

Certains jeux vidéo comme les «3D-Shooter-Games» affichent des scènes contenant des actes qui enfreindraient le droit international s'ils étaient commis dans le monde réel. Même si ces jeux se déroulent dans un monde virtuel et que les joueurs en soient plus ou moins conscients, ces dérogations valent d'être examinées de plus près. En effet, ces jeux, tout en créant un monde non-réel, changent néanmoins le cadre normatif et éthique dans lequel agissent les utilisateurs, et ils présentent comme acceptables des actions interdites par la loi dans le monde réel.

TRIAL a repris ce thème fin 2007 et a conçu un projet dont l'objectif est d'évaluer la compatibilité des différents ludiciels avec le droit international humanitaire, à travers l'analyse juridique de scènes problématiques de jeux vidéo.

Après avoir obtenu le deuxième rang du prix de promotion «Nous avons un rêve» («Wir haben einen Traum»), au Forum des Droits Humains à Lucerne le 22 avril 2008, les préparations de l'analyse ont pu commencer. Avec la collaboration de l'organisation «Pro Juventute», partenaire dans le projet depuis mars 2008, vingt jeux ont été retenus selon des critères spécifiques établis avec beaucoup de soin.

Par la suite, une équipe de joueurs de ludiciels expérimentés a... tout simplement joué ces jeux tout en enregistrant des scènes problématiques. Une fois enregistrées, ces scènes ont été analysées par des experts dans le domaine du droit international humanitaire, avec le soutien du professeur Marco Sassòli de l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains de Genève.

En décembre 2008, la plupart des scènes concernées avaient été analysées de sorte que le rapport final devrait être achevé d'ici au printemps 2009. Il aura comme but d'informer les media, les utilisateurs, les producteurs et autres milieux intéressés sur les résultats de notre analyse et de renforcer ainsi la connaissance de ce problème.

De plus, le projet sera présenté et discuté dans la publication «Mega Buster» dont la parution est prévue pour le printemps 2009. Il s'agit d'un *reader* sous forme d'un livre, compilé par l'organisation Interpixel, qui aborde le thème «Chambre d'enfant, champs de bataille» («Kriegsgebiet Kinderzimmer») de manière artistique et à travers de nombreux textes de différents domaines.

Lecture

Le Journal de TRIAL

Le journal TRIAL a pris un nouveau départ en 2008, se transformant de bulletin d'informations interne en véritable magazine juridique destiné à un large public. La présentation en a été largement améliorée, grâce à l'aide d'Erik Grobet de Solidaridad Graphisme à Genève, qui s'est engagé de manière généreuse dans la préparation de la maquette. La mise en page de chaque numéro est effectuée par David Lounici, lequel ne compte pas non plus ses heures pour produire un journal de qualité.

Sur le fond, les contributions sont plus longues et permettent d'aborder des questions juridiques spécifiques de manière plus approfondie. Ces contributions proviennent de plus en plus de spécialistes dans les domaines du droit international, des droits de l'homme et du droit pénal international, lesquels offrent leur contribution au journal. Les deux co-rédactrices du journal ont fourni un énorme travail, et remercient vivement les rédacteurs et traducteurs pour leur engagement.

Chaque exemplaire du journal est un défi, mais un défi qui se justifie. De plus en plus de bibliothèques ou de gens des médias s'abonnent en effet au journal de TRIAL, lequel paraît trois fois par an.

2009

Quelques projets de TRIAL pour l'année à venir

Mappe-monde

«Justice internationale: la carte». C'est sous ce titre que TRIAL lance un nouvel outil d'information, dès le printemps 2009, visant à offrir de manière claire des informations peu traitées par les médias habituels, en plaçant sur une mappe-monde interactive des références à des événements dans le domaine de la lutte contre l'impunité. La carte sera diffusée sur internet et par email une fois par mois.

Création du G-50

D'ici à juin 2009, l'association entend rassembler une cinquantaine de parrainages au sein du «G-50», un groupe de soutien dont la mission principale est de permettre à TRIAL de disposer d'environ CHF 20'000.—, lesquels seront investis dans une campagne de récolte de fonds. L'objectif final sera de lever par ce biais jusqu'à CHF 200'000.— d'ici 2010.

Développements du CAJ

En 2009, le CAJ, non seulement poursuivra le traitement des affaires déjà déposées devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le Comité des Droits de l'Homme et le Comité contre la Torture des Nations Unies, mais envisage de traiter, de préparer et de déposer de nombreuses nouvelles requêtes. Des partenariats sont en voie de concrétisation, qui permettraient au CAJ de participer à des procédures concernant la Roumanie, le Népal et la Tchétchénie. D'autres développements sont à prévoir dans le courant de l'année. Sans souhaiter donner trop d'importance aux chiffres, il est envisagé que le CAJ dépose entre 15 et 20 affaires devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et 20 à 25 dossiers devant les Comités des Nations Unies.

Coalition CSCPI

En 2009, la CSPI, dont TRIAL assure la coordination et le secrétariat, s'engagera pour la ratification de la convention sur les disparitions forcées, s'occupera de la question de la définition du crime d'agression dans le Statut de Rome de la CPI, de l'introduction d'un article réprimant la torture dans le code pénal suisse ou encore de l'introduction d'un «War Crimes Unit» chargé de mieux poursuivre les auteurs de crimes internationaux présents en Suisse.

Mise en oeuvre du Statut de Rome

TRIAL veillera de près à ce que le Parlement Fédéral adopte un projet de loi introduisant dans le code pénal suisse les crimes réprimés par le Statut de la Cour Pénale Internationale, et veillera à diffuser l'information utile à cet égard. La mise à jour de son manuel juridique «La lutte contre l'impunité en droit suisse» sera envisagée.

Trial Watch

Il sera envisagé d'ajouter l'espagnol comme langue de consultation des profils de la base de données Trial Watch. L'ensemble des profils seront revus, mis à jour et complétés. Objectif: 650 affaires au total d'ici à la fin de l'année, et atteindre l'200'000 visites sur l'ensemble de 2009.

Affaires judiciaires

Ne pouvant en dire trop ici à ce sujet, TRIAL travaille actuellement sur plusieurs dossiers judiciaires, au plan civil et pénal, qui pourraient aboutir à des procédures intéressantes durant l'année à venir. A suivre...

Les Outils juridiques de la CPI

L'association poursuivra cette année sa collaboration avec la CPI dans le cadre du projet d'Outils juridiques. Un nouveau responsable du projet sera désigné au mois de mars 2009.

Le point sur les finances

PRODUITS (CHF)	Comptes 2008	Budget 2008
Cotisations individuelles	19'670.00	15'000.00
Cotisations collectives	1'200.00	3'000.00
Dons privés	17'130.39	15'000.00
Dons affectés: Amnesty International - section suisse	20'000.00	10'000.00
Soutien Trial Watch	5'000.00	20'000.00
Soutien Centre d'action juridique	67'836.00	177'000.00
<i>Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme</i>	<i>4'836.00</i>	<i>4'800</i>
<i>Pro Victimis</i>	<i>53'000.00</i>	<i>52'200</i>
<i>Autres sources pour 2008/2009 (Fondation Karl Popper)</i>	<i>10'000.00</i>	<i>120'000</i>
Recettes extraordinaires (fêtes, manifestations)	25.00	15'000.00
Coordination suisse pour la Cour pénale internationale	1'200.00	3'000.00
Services juridiques rendus à des tiers	7'700.00	2'000.00
Intérêts bancaires, recettes diverses	330.04	1'000.00
Soutien Projet ICC Legal Tools (DFAE)	50'000.00	95'000.00
Action judiciaire extraordinaire	-	20'000.00
Soutien projet Jeux vidéos	3'000.00	6'500.00
Total PRODUITS	193'091.43	382'500.00

CHARGES (CHF)	Comptes 2008	Budget 2008
Base de données Trial Watch	9'480.00	20'000.00
<i>mandat coordination projet</i>	<i>8'512.00</i>	<i>12'000</i>
<i>informaticien</i>	<i>-</i>	<i>3'000</i>
<i>publicité</i>	<i>-</i>	<i>2'000</i>
<i>frais divers (matériel, déplacement, traductions, stagiaires)</i>	<i>968.00</i>	<i>3'000</i>
Centre d'action juridique	144'122.45	179'000.00
<i>salaires et charges sociales/mandats</i>	<i>102'454.05</i>	<i>11'0000</i>
<i>mandat recherche de fonds</i>	<i>-</i>	<i>6'000</i>
<i>fonctionnement bureau Sarajevo</i>	<i>8'584.02</i>	<i>10'000</i>
<i>frais avocat Alger</i>	<i>-</i>	<i>7'500</i>
<i>loyer et frais de fonctionnement bureau</i>	<i>5'475.55</i>	<i>8'000</i>
<i>frais de déplacement</i>	<i>7'523.70</i>	<i>8'000</i>
<i>relations publiques (informatique, gestion du site, internet, newsletter, envois aux membres)</i>	<i>12'352.55</i>	<i>10'000</i>
<i>traductions</i>	<i>3'730.00</i>	<i>7'000</i>
<i>supervision générale et financière</i>	<i>1'269.50</i>	<i>3'000</i>
<i>stagiaires</i>	<i>2'400.00</i>	<i>7'500</i>
<i>remerciement aux bénévoles</i>	<i>333.08</i>	<i>1'000</i>
<i>divers</i>	<i>-</i>	<i>1'000</i>
Secrétariat	33'126.06	43'500.00
<i>salairé secrétaire</i>	<i>17'394.10</i>	<i>28'000</i>
<i>bulletin information</i>	<i>8'822.55</i>	<i>10'000</i>
<i>centre de documentation</i>	<i>536.82</i>	<i>500</i>
<i>matériel de bureau et fournitures diverses</i>	<i>3'543.54</i>	<i>1'500</i>
<i>frais généraux</i>	<i>921.35</i>	<i>2'000</i>
<i>frais de déplacement</i>	<i>1'371.65</i>	<i>500</i>
<i>conférences</i>	<i>536.05</i>	<i>1'000</i>
Coalition suisse pour la Cour pénale internationale	200.00	3'000.00
Groupe juridique	5'218.20	9'000.00
<i>participation conférences (GTDV, AEP, ...)</i>	<i>-</i>	<i>1'000</i>
<i>projet «victimes» : recherches, internet, flyer...</i>	<i>-</i>	<i>5'000</i>
<i>mise en œuvre Statut de Rome</i>	<i>-</i>	<i>3'000</i>
<i>Coalition ONG PEP</i>	<i>5'218.20</i>	<i>-</i>
Groupe judiciaire (action spéciale)	12.60	20'000.00
Projet ICC Legal Tools	51'108.89	95'000.00
<i>Salaire coordination du projet (50%) et chercheurs</i>	<i>36'817.55</i>	<i>64'500</i>
<i>Frais généraux et administratifs</i>	<i>431.40</i>	<i>2'500</i>
<i>Loyer bureau</i>	<i>2'510.00</i>	<i>10'000</i>
<i>Frais déplacement: Legal Tool Network Meetings</i>	<i>2'600.19</i>	<i>5'000</i>
<i>Frais déplacement: Case Matrix Advisory Team</i>	<i>4'315.10</i>	<i>10'000</i>
<i>Informatique</i>	<i>4'434.65</i>	<i>3'000</i>
Projet Jeux vidéos	333.05	6'500.00
<i>Achat jeux</i>	<i>196.40</i>	<i>1'000</i>
<i>Indemnisation participants juristes</i>	<i>-</i>	<i>2'500</i>
<i>Indemnisation des „joueurs“</i>	<i>-</i>	<i>750</i>
<i>Frais administratifs, envois, divers</i>	<i>136.65</i>	<i>750</i>
<i>Informaticien</i>	<i>-</i>	<i>1'500</i>
Frais CCP	157.61	250.00
Total CHARGES	243'768.86	376'250.00

DEFICIT 2008: CHF 50'677.43



TRIAL et l'argent des dictateurs

En date du 2 juillet 2008, l'Office fédéral de la Justice (OFJ) a décidé de maintenir le blocage des avoirs Duvalier se trouvant en Suisse. L'OFJ a considéré Duvalier et sa famille comme une organisation criminelle et lui a imposé un délai pour prouver l'origine licite des fonds, faute de quoi ceux-ci seraient restitués à Haïti. Par décision du 12 février 2009, l'OFJ a ordonné la confiscation de ces fonds et leur restitution à leur propriétaire légitime, Haïti.

Ces décisions couronnent l'activité soutenue de lobbying et le gros travail de fond de la part de la Coalition des ONG suisses pour la restitution des fonds Duvalier, coalition à laquelle TRIAL appartient. A cet effet, TRIAL a effectué, en 2008, une recherche approfondie des crimes commis par Jean-Claude Duvalier durant sa présidence (1972-1986), démontrant l'existence d'une véritable organisation criminelle afin d'appuyer la décision de confiscation des fonds.

Afin de lutter plus efficacement contre les criminels internationaux qui, en sus de nombreuses violations des droits de l'homme, se rendent également coupables de détournement de fonds dans leur pays, le Conseil fédéral a annoncé, le 5 décembre 2008, un projet de loi sur la confiscation des avoirs d'origine illicite de

personnes exposées politiquement (PEP).

Durant l'année écoulée, TRIAL s'est déjà activement impliquée dans ce processus, en multipliant les contacts avec les parlementaires fédéraux et l'administration. TRIAL compte bien poursuivre ces efforts en 2009, en participant à la rédaction du futur projet de loi.

* * *

Trial Watch

La base de données Trial Watch a continué de jouir d'une visibilité croissante en 2008. Plus d'un million de profils ont été visités cette année, portant le seuil total des visites depuis la création du site à près de 4'400'000. Grâce au zèle de nos rédacteurs, plus de 600 profils sont actuellement accessibles sur le site.

Trial Watch permet aux juristes ainsi qu'aux non-juristes de s'informer de source sûre concernant les affaires relevant du droit pénal international, toujours plus présentes dans l'actualité – que l'on pense par exemple à l'arrestation de Radovan Karadzic, le début du procès contre Thomas Lubanga Dyilo ou le mandat d'arrêt contre al-Bashir. Afin de garantir la qualité de cette information, l'équipe Trial Watch a initié en 2008 un processus de contrôle du contenu de la base de données.

Le site s'est également pourvu d'une bannière flash, qui permet un accès direct aux profils les plus visités.

LE COMITÉ EN 2008

Président: Philip Grant
Vice-Présidents: François Membrez, Anna Petrig
Secrétaire: Elisabeth Baumgartner
Trésorier: Jean-Luc von Arx
Membres: Michael Duttwiler, Anya George, Sandrine Giroud-Roth, Michel Heinzmann, Chantal Marrès, Magali Maystre, Aurélie Planas, Carolin Würzner.

Collaborateurs fixes en 2008

Philip Grant, Leonor Vilas Costa, Anna Katulu.

Collaborateurs temporaires ou consultants en 2008

Adineh Abghari, Rustam Alizada, Elisabeth Baumgartner, Sandrine Giroud-Roth, Lejla Hadzimesic, Katerina Kappos, Tahmina Karimova, Magali Maystre, Rachid Mesli, Sébastien Moretti, Karen Oliveira da Costa.

Stagiaires en 2008

William Assanvo, Alexandra Brutsch, Deborah Francesca Casalin, David Furger, Amaury Gillier, David Hein, Julie Jarno, Glenn Payot, Poala Salwan, Géraldine Ruiz.

TRIAL remercie par ailleurs vivement

Xavier Aurey, Béatrice Bartoli, Céline Glütz, Richard Greiner, Erik Grobet, David Lounici, Claire Menuet, Poala Gaeta, Marco Sassoli.

Soutiens financiers institutionnels

Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amnesty International, Département fédéral des affaires étrangères, Fondation Karl Popper, Fondation Pro Victimis, Forum des Droits Humains, Loterie Romande.

TRIAL

8 rue du Vieux Billard
Case postale 5116
1211 Genève 11
Tel./fax: + 41 22 321 61 10
info@trial-ch.org